

# ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIELSALM



rue de l'Hôtel de Ville, 5  
6690 VIELSALM

Téléphone : 080/29.28.27

Télécopie : 080/21.72.66

---

## 1. Démarches à effectuer auprès de l'administration communale.

Vous serez invité par courrier à vous présenter à l'Hôtel de Ville, au bureau de la population, afin de procéder à votre inscription définitive dans les registres de la population, muni de votre carte d'identité, ainsi que de votre code PIN, et du certificat d'immatriculation de votre véhicule, pour autant que celui-ci soit immatriculé à votre nom. (Ce bureau est ouvert tous les jours de 8h30 à 12h30, ainsi que le mardi de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.)

Si vous n'êtes plus en possession de votre code PIN, nous nous chargerons de vous en faire parvenir un nouveau.

Toutes ces formalités seront bien évidemment gratuites.

## 2. Formalités prises en charge par l'administration communale.

- Nous signalerons votre changement d'adresse auprès de la **Société Wallonne des Eaux**, ainsi qu'aux fournisseurs d'électricité suivants : **ORES, LAMPIRIS, et LUMINUS**. Si toutefois vous êtes clients auprès d'autres fournisseurs, vous devrez signaler vous-mêmes votre changement d'adresse. (Ex : ESSENT,...)

## 3. Formalités effectuées par le citoyen.

Votre adresse constitue un élément d'information important pour toutes sortes d'institutions et d'entreprises. Une fois votre carte d'identité modifiée, vous pouvez informer ces institutions de votre changement d'adresse.

*Un certain nombre d'entre elles sont automatiquement informées de ce changement dès qu'il devient officiel :*

- la caisse de paiement pour les allocations de chômage
- la caisse d'allocations familiales
- la mutuelle
- le CPAS
- les assureurs pour les accidents du travail
- les caisses pour les vacances annuelles
- organismes de pensions
- les sociétés régionales de logement

*Vous devez avertir vous-même un certain nombre d'instances :*

- le Forem (si vous êtes demandeur d'emploi)
- votre employeur / syndicat
- sociétés de téléphone et/ou fournisseurs d'accès à internet
- les compagnies d'assurance
- les sociétés de distribution de quotidiens et de magazines
- les associations dont vous êtes membre (Ex : Centre Médical Hélicopté de Bra-sur-Lienne)
- les sociétés pour lesquelles vous avez une carte de fidélité
- votre organisme bancaire
- l'école fréquentée par vos enfants, ou crèche...

*En ce qui concerne la poste :*

De plus, si vous le souhaitez, vous pourrez vous rendre au bureau de poste de Vielsalm, dès que le changement d'adresse sera officiel, pour y remplir un formulaire afin de vous assurer que tout votre courrier sera dévié vers votre nouvelle adresse durant les quatre premiers mois, et ce, **gratuitement**. Par la suite, vous pourrez éventuellement demander une prolongation de ce service, à vos frais (24.95€).

Le service population : TIQUE Isabelle, RIXHON Françoise, MEUNIER Mylène.  
Téléphone : 080/29.28.27.